



## EN RÉSUMÉ

Avec la VAE, l'expérience permet d'obtenir une certification professionnelle reconnue et d'évoluer professionnellement.

Depuis juillet 2023, une nouvelle réforme, avec la création de la plateforme France VAE, simplifie l'accès à la VAE et fait évoluer l'accompagnement. Elle devrait être entièrement opérationnelle pour 2025. Si la certification est sur la plateforme, la nouvelle réforme qui s'applique. Pour les certifications en cours d'intégration sur France VAE, la procédure actuelle s'applique.

### PUBLIC CONCERNÉ, PRÉ-REQUIS

- Procédure actuelle : Toute personne justifiant d'une expérience significative avec la certification visée (Salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, bénévole, Aidant familial)
- Justifier d'une recevabilité favorable de l'organisme certificateur
- Via la plateforme France VAE : Passer une certification des filières : **Grande distribution, Industrie métallurgique, Sport, Sanitaire et Social.**

### MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Procédure actuelle : Accompagnement régulier par un conseiller VAE
- Via la Plateforme France VAE : Accompagnement régulier par l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP)

### QUELQUES CHIFFRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

### COÛT PÉDAGOGIQUE

- Procédure actuelle : 80 € / heure. Soit 1 600€ pour 20h de formation, ou 1 920€ pour 24h de formation
- Financements possibles :
  - Par le Compte Personnel de Formation sur le site MON COMPTE FORMATION
  - Par le Projet de Transition Professionnelle, OPCO (employeur)
  - Personnel

**Via la Plateforme France VAE** : - Forfait APP : 300€

- Accompagnement individuel 30h maxi : 70€/h
- Accompagnement collectif 20h maxi : 35€/h
- Formation de 70h maxi, selon les besoins : 25€/h
- Forfait jury : 350€

Le parcours personnalisé d'accompagnement est pris en charge sans démarche supplémentaire par l'État.

Référent : Le Boulanger Nolwenn

### ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Accessibilité à la formation nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE – VAE

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

### DURÉE

- Procédure actuelle : Sur la base de 24h en fonction des besoins des candidats
- Via la Plateforme France VAE : jusqu'à 120h d'accompagnement

### RYTHME

- En présentiel, prioritairement. Possibilités en distanciel selon les besoins.

### STATUTS

Autres (ex : formation pour adultes)

## LA FORMATION EN MFR

*Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat*

### DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le nombre d'entretien varie en fonction des besoins d'accompagnement

**Procédure actuelle sur la base de 24h avec 5 phases :**

- Appropriation du référentiel de certification
- Choix des situations de travail en lien avec le référentiel de certification
- Explication des situations de travail
- Rédaction du dossier de validation
- Préparation à l'entretien de validation

### Via la Plateforme France VAE

**Rencontre entre le candidat et l'Architecte Accompagnateurs de Parcours (AAP)**

- Transmission du dossier de faisabilité au certificateur
- Phase d'accompagnement méthodologique et rédaction du dossier de validation

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- S'approprier le référentiel métier
- Analyser votre expérience
- Sélectionner les situations de travail significatives
- Conseiller sur la méthode de rédaction du livret 2 de validation des acquis de l'expérience
- Préparer l'entretien de validation

**MFR de Fyé, 6 rue de Rosay 72610 Fyé. 02 33 26 81 29**

n° SIRET : 30294865800018, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 52720168272 auprès du Préfet de région Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat- APE : 8532Z. mfr.fye@mfr.asso.fr